DÉCISION ATALANTA/4/2009 DU COMITÉ POLITIQUE ET DE SÉCURITÉ

du 27 mai 2009

portant nomination d'un commandant de l'opération de l'Union européenne pour l'opération militaire de l'Union européenne en vue d'une contribution à la dissuasion, à la prévention et à la répression des actes de piraterie et de vols à main armée au large des côtes de la Somalie (Atalanta)

(2009/413/PESC)

LE COMITÉ POLITIQUE ET DE SÉCURITÉ,

vu le traité sur l'Union européenne, et notamment son article 25, troisième alinéa,

vu l'action commune 2008/851/PESC du Conseil du 10 novembre 2008 concernant l'opération militaire de l'Union européenne en vue d'une contribution à la dissuasion, à la prévention et à la répression des actes de piraterie et de vols à main armée au large des côtes de la Somalie [1] (Atalanta), et notamment son article 6, paragraphe 1,

considérant ce qui suit:

(1) En vertu de l'article 3 de l'action commune 2008/851/PESC, le vice-amiral Philip JONES a été nommé commandant de l'opération de l'Union européenne pour l'opération militaire de l'Union européenne en vue d'une contribution à la dissuasion, à la prévention et à la répression des actes de piraterie et de vols à main armée au large des côtes de la Somalie.

(2) En vertu de l'article 6, paragraphe 1, de l'action commune 2008/851/PESC, le Conseil a autorisé le Comité politique et de sécurité (COPS) à prendre des décisions concernant la nomination du commandant de l'opération de l'Union européenne.

(3) Le Royaume-Uni a annoncé que le vice-amiral Peter HUDSON était prêt à remplacer le vice-amiral Philip JONES en tant que commandant de l'opération de l'Union européenne.

(4) Le Comité militaire de l'Union européenne a appuyé cette nomination.

(5) Conformément à l'article 6 du protocole sur la position du Danemark annexé au traité sur l'Union européenne et au traité instituant la Communauté européenne, le Danemark ne participe pas à l'élaboration et à la mise en œuvre des décisions et actions de l'Union européenne qui ont des implications en matière de défense,

DÉCIDE:

Article premier

Le vice-amiral Peter HUDSON est nommé commandant de l'opération de l'Union européenne pour l'opération militaire de l'Union européenne en vue d'une contribution à la dissuasion, à la prévention et à la répression des actes de piraterie et de vols à main armée au large des côtes de la Somalie.

Article 2

La présente décision prend effet le 3 juin 2009.

Fait à Bruxelles, le 27 mai 2009.

Par le Comité politique et de sécurité

Le président

I. ŠRÁMEK

[1] JO L 301 du 12.11.2008, p. 33.